

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## NÉONICOTINOÏDES : ÉPINAY-SUR-SEINE S'OPPOSE AU RETOUR DE CES INSECTICIDES PARTICULIÈREMENT DANGEREUX



Fort de l'engagement de longue date de la Ville en faveur de la protection de l'environnement et de la santé publique, le Conseil municipal d'Epinay-sur-Seine a émis un vœu lors de la séance du 1er octobre dernier pour le maintien de la loi contre l'usage des néonicotinoïdes sans dérogation possible.

Ce vœu vise à rappeler au Président de la République ses engagements de campagne alors qu'il avait affirmé qu'il ne reviendrait pas sur l'interdiction de ces pesticides, votée en 2016 avant de faire volte-face, il y a quelques semaines, avec un projet de loi visant à autoriser, à

nouveau, l'utilisation des néonicotinoïdes.

Celui-ci a été voté, en première lecture, par les députés de l'Assemblée nationale mardi 6 octobre 2020, malgré l'opposition des défenseurs de l'environnement. Les élus ont adopté le "projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières", lors d'un vote solennel par 313 voix pour, 158 contre et 56 abstentions.

Consciente des risques graves de l'usage des néonicotinoïdes pour la santé humaine, la Municipalité d'Épinay-sur-Seine poursuivra sa démarche en relayant ce vœu au Conseil de territoire par l'intermédiaire des élus qui siègent à Plaine Commune et va interpeller les députés séquano-dyonisiens ainsi que le Gouvernement sur la dangerosité de cette dérogation qui peut, par ailleurs, en amener d'autres.

## Épinay-sur-Seine : une action sur la durée en termes de développement durable

Pour mémoire, la Ville d'Épinay-sur-Seine est engagée de longue date pour la préservation de l'environnement et le développement durable avec la mise en place d'un Agenda 21 dès 2012 dont deux des piliers sont de remettre l'humain au cœur de la nature ainsi que la santé et le bien-être des habitants.

Avec le soutien de l'EPT Plaine Commune, la Ville a lancé une démarche dès 2005, bannissant totalement l'utilisation des pesticides dans l'entretien des jardins et ce, bien avant l'obligation légale de 2017.

Hervé Chevreau, Maire d'Épinay-sur-Seine a également émis un arrêté municipal interdisant l'emploi des pesticides en 2019 sur la commune. L'arrêté attaqué par l'État a été débouté en deuxième instance. Le maire ira au Conseil d'État pour faire valoir son droit de protection de la nature et de la santé des Spinassiens sur la commune d'Épinay-sur-Seine.

Parmi les autres actions menées figurent aussi la vigilance autour du déploiement de la 5G, la réintroduction du bio dans les assiettes dans les cantines scolaires avec un objectif de 100% d'ici la fin du mandat (plus de 40% actuellement), la lutte contre le gaspillage alimentaire, la favorisation des achats en circuit court...

La Ville d'Épinay-sur-Seine affirme depuis de nombreuses années sa volonté de construire un avenir désirable et souhaitable pour la planète et ses habitants. Elle œuvre pour la préservation de notre biodiversité qui ne peut se penser qu'à travers une politique globale, capable de définir collectivement des pratiques vertueuses et n'aura de cesse de combattre toutes les actions, y compris celles émanant de l'État, contraires à cette philosophie.